Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602053-20251219-2025_057-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Anne TESSIER-PETARD, Philippe TREMOUREUX, Nathalie LE BOULICAUT, Yann JOUBIOUX, Brigitte LE GALO, Odile DELACROIX-HOCHET, Rémi AMAR, Nathalie COURTRAI, Marie-Dominique JACQUIS, Dimitri TOQUET, Christian LE MENACH
Etaient absents excusés Mme Brigitte LE GALO qui a donné procuration à Mme Anne TESSIER-PETARD, Mme Odiel DELACROIX-HOCHET qui a donné procuration à Mme Nathalie LE BOULICAUT, M Dimitri TOQUET qui a donné procuration à Mme Marie-Dominique JACQUIS, M Christian LE MENACH qui a donné procuration à M Philippe TREMOUREUX

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents :7 Votants : 11
Secrétaire de séance : Yann JOUBIOUX

Délibération n°2025-12 / 057 – Atlas de la Biodiversité Communale – Validation du Plan d'Actions

Rapporteur : Mme la Maire

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), initiés en 2010 par l'État, sont des projets de territoire qui permettent aux communes ou intercommunalités de connaître, préserver et valoriser leur patrimoine naturel.
La commune de Saint-Armel a décidé, à l'unanimité du Conseil Municipal lors de sa séance du 15 septembre 2020, de s'engager dans la réalisation de son Atlas de la Biodiversité Communale. Elle s'est appuyée sur les compétences du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et sur son Comité Consultatif de Biodiversité.

- L'ABC apporte une connaissance fine des enjeux écologique de la commune
- Il enrichit la réflexion des élus concernant les actions favorables à l'environnement naturel et aide à les formaliser et à la prioriser
- Il est le guide des actions écologiques à mener sur le court, moyen et long terme.

L'ABC est document vivant, un diagnostic appelé à évoluer et à s'enrichir. Il sera :

- Intégré au PLU en cours de révision
- Support de sensibilisation et de communication (Prozat, etc.)
- Guide d'actions, tant pour les élus que pour les habitants

A cet effet, il s'est concrétisé par un Plan d'Actions dont l'objectif est de placer la biodiversité comme l'un des enjeux majeurs du territoire.

Le Plan d'actions a effectué un choix de 4 actions dans lesquelles la commune s'est engagée fermement à mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur réalisation. Elles ont permis à la commune d'obtenir la labellisation Territoire Engagé pour la Nature :

1. Identifier et restaurer les réservoirs et corridors écologiques
2. Développer les espaces de fraîcheur publics

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602053-20251219-2025_057-DE

3. Valoriser un ancien verger en arboriscope

Assurer la veille et le contrôle des espèces exotiques envahissantes

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Valide** le plan d'actions élaboré dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité communale de Saint Armel et l'appui nécessaire à sa mise en œuvre,
- **Autorise** Madame la Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 16/12/2025

La Maire
Anne TESSIER-PETARD

Secrétaire de séance
Yann JOUBIOUX



